

COMMUNE DE FRIERES-FAILLOUEL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2020

Date de convocation : 22/10/2020

Présents : BABILOTTE François, CZERNICH Laurent, DEMARET Nathalie, DOSSUS Nelly, DUSSART Stéphanie, GRONNIER Annie, LELOIRE Fanny, PILLON Daniel, RITOU Claude, ROSIER Frantz.

Pouvoirs : EMERY Hervé à BABILOTTE François, LAW DE LAURISTON Charles-Edouard à CZERNICH Laurent, VERRIER Jeannine à RITOU Claude, TRICOTEAUX François à DOSSUS Nelly.

Mme DOSSUS Nelly est élue secrétaire de séance.

Monsieur BABILOTTE François ouvre la séance en demandant une minute de silence pour les victimes des attentats.

1°/ Compte-rendu de la séance précédente

Monsieur BABILOTTE mets aux voix le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 Septembre 2020, celui –ci est adopté à l'unanimité.

2°/ Financement du tracteur

Monsieur BABILOTTE explique aux membres présents que dans l'attente du versement des subventions et du reversement du FCTVA, il est nécessaire d'avoir recours d'une part à un emprunt court terme TVA et d'autre part à une ligne de trésorerie. Le Crédit Agricole propose les conditions suivantes :

Court terme TVA :

Montant : 7600 euros (montant maximum : 16.404% du TTC éligible au FCTVA)

Durée : 24 mois

Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois (Flooré à 0) +1.10%

Taux d'intérêt plancher = marge

Commission d'engagement : 0.20% du montant contracté

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Echéances fixées au 5 des mois concernés

Périodicité : trimestrielles

Ligne de trésorerie :

Montant : 35 000 euros (montant maximum correspondant aux recettes attendues)

Durée : 12 mois

Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois (Flooré 0) +0.90%

Taux d'intérêt plancher = marge

Commission d'engagement : 0.20% du montant contracté

Utilisable par tranche de 15 000€

Remboursement du capital in fine

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Périodicité : trimestrielle

Monsieur BABILOTTE mets aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

4°/ Renouveau des contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur BABILOTTE explique aux membres présents qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurances des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Ces assurances indemnisent les risques financiers restant à la charge de la collectivité suite à un arrêt maladie, accident du travail, maternité ...

Le Centre de Gestion a souscrit deux nouveaux contrats d'assurance couvrant la période 20121-2024 :

-Après du gestionnaire Gras Savoye, pour les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL

-Après du gestionnaire SOFAXIS pour les risques statutaires du personnel affilié à l'IRCANTEC

Monsieur BABILOTTE met aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5°/ Heures supplémentaires des agents

Monsieur BABILOTTE explique que la délibération portant sur le même objet prise lors de la séance du 09 juin dernier, n'était pas assez précise. Il a été demandé par la trésorerie de détailler les cadres d'emploi et grades des agents pouvant bénéficier d'heures supplémentaires.

Il est donc proposé de modifier cette délibération comme suit :

Les agents stagiaires, titulaires et non-titulaires des cadres d'emplois B et C, détenant les grades d'adjoint technique, adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, Rédacteur, pourront bénéficier d'heures supplémentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°/ PLUI

Monsieur BABILOTTE explique que la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère nous a demandé de nous positionner sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse la mise en place d'un PLUI .

Question diverses :

- Demande d'autorisation de stationner un bus scolaire :

La Communauté d'Agglomération a fait parvenir une demande de dérogation pour pouvoir stationner le bus du regroupement scolaire sur la place de Faillouël.

Monsieur BABILOTTE demande aux conseillers présents leur avis sur cette sollicitation. A l'unanimité les conseillers s'opposent à cette dérogation, afin de ne pas créer de précédent.

- Monsieur BABILOTTE informe les conseillers que plusieurs demandes de devis ont été faite afin de pouvoir chiffrer les futurs travaux et demander au plus vite les subventions :

Mairie : remplacement des 3 fenêtres en façade, de la porte d'entrée et de la fenêtre de la cage d'escalier

Ecole de Faillouël : remplacement des 3 fenêtres à l'arrière, de la fenêtre du dortoir ainsi que d'une ancienne porte transformée en fenêtre.

Clôtures : terrain jouxtant la cour d'école côté préau, arrière du préfabriqué, arrière de la salle des fêtes.

Préfabriqué : la porte d'entrée a été changée et une modification a été apportée par la suppression de l'imposte se trouvant au-dessus de la porte d'entrée celle-ci était complètement pourrie. Un devis a été demandé pour l'installation d'une VMC Hydro afin de remédier au problème d'humidité et de mauvaises odeurs.

- Monsieur BABILOTTE informe le conseil que les travaux de démolition de l'habitation sur le terrain de la rue Tartarin vont commencer, une partie de la toiture étant en amiante un devis a été demandé auprès d'une société spécialisée pour l'enlèvement de ces déchets. Dans l'attente les travaux sont suspendus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

L'Adjoint

François BABILOTTE

